

Date de dépôt : 11 mars 2020

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Problèmes de logement et évacuations

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Une récente émission de la RTS « Mise au point » a fait état d'un nombre important de personnes en âge AVS, dont les baux sont résiliés. Selon cette émission, il s'agirait d'un phénomène préoccupant.

Ma question est la suivante :

Le pouvoir juridique peut-il fournir des statistiques pour 2019 des juridictions de baux et loyers quant à la typologie des logements pour lesquels des évacuations sont prononcées ainsi que l'âge des locataires concernés ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour répondre à la présente question écrite, le Conseil d'Etat a interpellé le pouvoir judiciaire, dont la commission de gestion a répondu ce qui suit.

L'âge des parties à une procédure d'évacuation et la typologie des logements concernés ne sont pas des données saisies dans les systèmes d'information du pouvoir judiciaire, qui ne dispose dès lors pas de statistiques en la matière, étant par ailleurs précisé que la résiliation d'un bail ne coïncide pas nécessairement avec l'introduction d'une procédure d'évacuation.

Le tribunal compétent examine l'ensemble des circonstances des cas qui lui sont soumis, y compris la situation personnelle et familiale des parties. Il est par ailleurs rappelé qu'un représentant de l'Hospice général assiste à l'audience (art. 30, al. 3, de la loi d'application du code civil suisse et d'autres lois fédérales en matière civile, du 11 octobre 2012; LaCC – E 1 05).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS